



# DOSSIER DE CANDIDATURE 2023-2024

À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour l'inscription

**BP JEPS Spécialité « Éducateur Sportif »**

**Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »**

**Session 2023-2024**

Formation financée par la Collectivité Territoriale de la Martinique  
Indemnisée par le Pôle Emploi

**Souhaitez-vous être accompagné(e) pour compléter le dossier de candidature ?** Oui  Non

Si oui, veuillez contacter le Pôle Formation au 0596 38 38 01 ou 0696 01 19 95

## IDENTITÉ DU CANDIDAT

*\*Champ obligatoire*

Nom : .....

Nom d'usage\* : .....

Prénom (s)\* : .....

Sexe\* : Féminin  Masculin

Etes- vous en situation de handicap : Oui  Non

Si oui, souhaitez-vous être accompagné(e) dans votre parcours ? Oui  Non

Date et lieu de naissance\* : 

J	J	M	M	A	A	A	A

 .....

Nationalité\* : .....

Permis B : Oui  Non

Si non, moyen de transport : .....

Domicile : ..... Professionnel : .....

Portable\* : .....

\*@ .....



## DOMICILIATION

Adresse\* : .....

.....

.....

Code Postal\* : ..... Ville\* : .....

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 1- DIPLÔMES SCOLAIRES ET/OU UNIVERSITAIRES\*

Année	Intitulé	Établissement	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

### 2- DIPLÔMES JEUNESSE & SPORTS ET/OU FÉDÉRAUX\*

Année	Intitulé	DJSC Fédérations Organismes de formation	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

### 3- AUTRES CONNAISSANCES

#### Formation de la sécurité civile :

- AFPS  PSC1 (+ date d'obtention)  PSE1 (+ date d'obtention)  PSE2 (+ date d'obtention)  
 SST (+ date d'obtention)

Date : .....

#### Expériences dans l'animation et l'encadrement de public : .....

.....  
.....  
.....

#### Titres sportifs : .....

.....  
.....  
.....

### 4- SPORTS PRATIQUÉS EN LOISIR ET/OU COMPÉTITION

Année	Intitulé du sport	Structure (s)	Niveau

### 5- VIE ACTIVE\*

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ? Oui  Non

Si oui, remplir le tableau ci-dessous (les trois dernières années) :

Nature de votre emploi	Dates	Nom et adresse des employeurs	Statut (Salarié(e), CDD, CDI, bénévole, autres ...)

Si non, êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi\* ?

• Au Pôle Emploi ? Oui  Non

• Si oui, le numéro d'identifiant : .....

**(A récupérer sur votre carte d'inscription)**

### 6- ASSURANCE\*

N° de Contrat Responsabilité Civile : .....

Nom de la compagnie d'Assurance : .....







## Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur :

- **\*\***  autoriser /  ne pas autoriser l'Institut Martiniquais du Sport à diffuser sur le site internet et/ou le journal interne, ainsi que sur tout document de l'établissement les photos et/ou vidéos me concernant prises lors d'activités de formation. Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation.
- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation.
- attester que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

*\*\* Cocher la case correspondante*

\*Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'INSTITUT MARTINQUAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré – 97232 LE LAMENTIN, représenté par Grégory EUPHROSINE son représentant légal. Vos informations personnelles sont destinées à constituer votre dossier de candidature. La base légale du traitement est votre consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le Directeur général, la Responsable formation et/ou un collaborateur du service formation.

En cas d'issue négative à votre candidature, l'INSTITUT MARTINQUAIS DU SPORT vous informera qu'il souhaite conserver votre dossier, afin de vous laisser la possibilité d'en demander la destruction.

Si vous ne demandez pas la destruction de votre dossier, les données sont automatiquement détruites 2 ans après le dernier contact. Seul votre accord formel permettra une conservation plus longue.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'INSTITUT MARTINQUAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 LE LAMENTIN, représenté par Grégory EUPHROSINE à l'adresse mail suivante : [contact@ims.mq](mailto:contact@ims.mq).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A ..... Le ..... / ..... / 2023

Signature obligatoire du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

## MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉLABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

### Prérequis pour l'inscription

- Être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue ;
  - Produire un certificat médical de non-contre-indication : à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ; et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis.  
Le certificat médical est établi conformément au modèle figurant en annexe I. Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
  - De la production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au modèle figurant en annexe V du présent arrêté.  
« Les conditions de délivrance de cette attestation susmentionnée sont les suivantes :  
« a) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation.  
« Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;  
« b) Les personnes titulaires du "Pass'sports de l'eau" et d'un "Pass'compétition" de la Fédération française de natation, de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;  
« c) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle *a minima* de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;  
« d) Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation. »
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.

### Épreuves de sélection organisées par le Centre de Formation :

Un test écrit dont l'objectif est de vérifier les capacités de réflexion et le niveau à l'écrit du candidat.  
Un entretien oral, à partir du dossier de candidature permettant d'évaluer les motivations du candidat.



## Objectifs des tests :

Sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées.

## ÉQUIVALENCE POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires  
(Photocopies des diplômes)

### Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS Spécialité « Educateur Sportif » Mention « Activités Aquatiques et de la Natation » suivants :

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES ET ÉQUIVALENCES AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF" MENTION "ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION"

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée du test d'exigence préalable à l'entrée en formation et/ou de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou obtient de droit les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités aquatiques et de la natation", suivantes :

	TEP(*) visés à l'article 3	EPMS (*) visées à l'article 6	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation	X uniquement de l'attestation de 400 mètres nage libre					
BEESAN*			X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques » assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »			X	X	X	X

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION  
Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin  
Tél. 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8551 Z  
N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97



BPJEPS spécialité « activités aquatiques »			X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle dans le camp de la mention des activités aquatiques et de la natation au cours des 5 dernières années			X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*		X				
BF* 2 ou BF3 : natation course, natation ; artistique ; plongeon ; water-polo ; délivré par la FFN*		X	X	X	X	
TFP FFN* Moniteur sportif de natation		X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC 1, UC 2, UC 3, UC 4)			X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10 UC)						X

(\* ) TEP : test d'exigence préalable.

(\* ) EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle. (\* ) DE MNS : diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur.

(\* ) BEESAN : brevet d'éducateur sportif option « activités de la natation ». (\* ) BF : brevet fédéral.

(\* ) FFN : Fédération française de natation.

(\* ) TFP : titre à finalité professionnelle.

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

### 1- Justificatifs indispensables à joindre au dossier d'inscription

- Le certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins de 3 mois au moment de votre inscription en formation (*il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- L'attestation de réussite au 400 m nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes (*il est impératif d'utiliser l'attestation en Annexe 2, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- Photocopie du diplôme brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) (*Si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis*) ;
- Photocopie du diplôme de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) (*En cours de validité ou son équivalent en cours de validité, ou assorti de la mise à jour de la formation continue*) ;
- Reconnaissance du Travailleur Handicapé (RQTH) le cas échéant ;
- Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 6 mois ;
- Photocopies des diplômes obtenus (scolaire, sportif, universitaire, professionnel, fédéral, autres).

### 2- Justificatifs nécessaires à la constitution de votre dossier administratif

- 1 photo d'identité avec le nom, prénom et formation au dos ;
- 1 photocopie recto-verso lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport + Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère ;
- 1 attestation d'assurance en Responsabilité Civile (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule) couvrant vos dommages personnels et vos actes durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*) ;
- CV + lettre de motivation.

## CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS :

**Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré**

**97232 LE LAMENTIN**

### Accueil

☎ 0596 38 38 00

### Pôle formation :

- DHÉLIN Marie-Christine ☎ 0596 38 38 08 / 0696 60 41 09
- SÉRAPHIN Tatiana ☎ 0596 38 38 18

Mail : [dir.formation@ims.mq](mailto:dir.formation@ims.mq)

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

**DATE DE REMISE BUTOIRE : MARDI 23 MAI 2023 – 12H00**

*La réception des dossiers de candidature aura lieu :*

Les lundis, mardis et jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

Les Mercredis et vendredi de 9h00 à 13h00

### ***L'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'IMS***

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation. Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).

### ***Moyens de transport pour accéder à l'IMS***

- Bus ligne 421 du réseau Mozaïk  
*Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS*
- Bus ligne 404 du réseau Mozaïk  
*Arrêt « Mangot Vulcin » en face de l'IMS*

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Olivia PIERRE-EMILE, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.



**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION A L'EXERCICE DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION ET A L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION POUR CEUX QUI Y SONT SOUMIS ET A LA PRATIQUE, A L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

« Je soussigné(e), ....., Docteur en médecine,

Atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés,

certifie avoir examiné, M./Mme ..... candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme ....., présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

**Sans correction :**

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

**Cas particulier :**

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

**Avec correction :**

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

**Cas particulier :**

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Et avoir constaté qu'il/qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et l'encadrement de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ..... le .....

Cachet du médecin

Signature du médecin



## **INFORMATIONS AU MEDECIN :**

### **A - Activités pratiquées au cours de la formation :**

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ; - assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

### **B- Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :**

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente, le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.



## ATTESTATION DE 400M NAGE LIBRE EN 7 MINUTES ET 40 SECONDES MAXIMUM

**Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable**

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention « Activités aquatiques et de la natation »

Je soussigné(e), Nom ....., Prénom .....

Intitulé du diplôme.....,

Diplôme n° .....,

Carte professionnelle n° ..... Délivrée par le service : .....

Certifie que M. /Mme....., né(e) le....., à .....

Domicilié(e) .....

CP + Ville : .....

A effectué sans aide et sans matériel :

Intitulé du test : distance de 400 mètres nage libre dans un temps de..... minutes..... secondes.....

« Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

« Date de la réalisation : ...../...../.....

« Lieu de la réalisation : .....

« Signature du certificateur » :

« Signature du titulaire » :

« Fait pour servir et faire valoir ce que de droit. »

Art. 10. – I. – Les dispositions figurant aux articles 3, 4, 7 et à l'annexe III figurant à l'article 9 du présent arrêté s'appliquent aux sessions de formation qui seront ouvertes à compter du 1er janvier 2022.

II. – Les dispositions figurant aux articles 5, 6 et aux annexes I et II figurant à l'article 9 du présent arrêté s'appliquent à toute nouvelle demande d'habilitation déposée à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 11. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 29 juillet 2021.